

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Décision n° 16419 du 24 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme**

NOR : INTJ1721131S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 24484 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630330S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Renaux Sylvain** NIGEND : 213 216 NLS : 8067 719

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Estebanez Jérôme** NIGEND : 158 646 NLS : 8016 128

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,*  
P. REUL